

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2019-12

Approbation du PV de l'AG du 10-07-2019

Membres présents Soit	98
Nombre de voix représentées	390
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	12
Nombre de voix représentées	56
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	446
Ayant pris part au vote : 446 voix exprimées Pour : 446 Contre : /	

La règle du quorum est satisfaite
(446 voix sont présentes sur 547)
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 26 septembre 2019 à 18h30 à Chateauvillain sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°7 publié en date du 14/06/2019;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue de la présente Assemblée générale;

Après avoir reçu préalablement à la réunion le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 juillet 2019 ;

Après demande du Président si des membres de l'assemblée ont des observations à formuler, en l'absence de remarques ;

Délibère :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 juillet 2019.

Le procès-verbal approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 26/09/2019

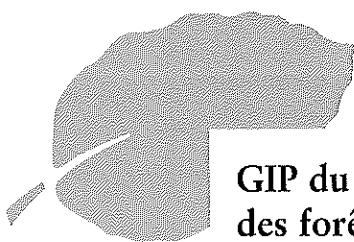
Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE

Le Commissaire du Gouvernement

25 OCT. 2019



**GIP du futur Parc national
des forêts de Champagne et Bourgogne**

**Assemblée générale du GIP Parc national
Chateauvillain 10 juillet 2019**

Etaient présents :

Collège 1 :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : SCHMELTZ Bernard	Préfecture départementale de Côte d'Or		
Ou Suppléant : BOURGEOT Joël	Sous-préfecture de Montbard	Présent	
Titulaire : MICHON Régis	Office National des Forêts - Direction territoriale Bour- gogne Franche Comté	Présent	
Ou Suppléant : HOPFNER André			
Titulaire : DE GANAY Charles	Centre régional de la proprié- té forestière de Bourgogne	Excusé	R.MICHON
Ou Suppléant : SERVANT Hugues		Excusé	
Titulaire :	Office national de la chasse et de la faune sauvage		
Ou Suppléant : LOISON Philippe			

Collège 2 :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : BRIGAND Jérémie	Communauté de communes du Pays Châtillonnais		
Ou Suppléant : MARS Jean-Michel		Présent	
Titulaire : SAUVADET François	Conseil Départemental de Côte-d'Or	Excusé	N LACROIX
Ou Suppléant : FROT Marc		Excusé	
Titulaire : WOYNAROSKI Stéphane	Conseil Régional de Bour- gogne - Franche-Comté	Présent	
Ou Suppléant : MATHIEU Sylvain			

Le Commissaire du Gouvernement

25 OCT. 2019

Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : LOISIER Anne-Catherine	Fédération des communes forestières de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : CHANGARNIER Gilbert Ou Suppléant : CHEVALLIER Bruno	Mairie de AIGNAY LE DUC		
Titulaire : LECLERE Charles-Edouard Ou Suppléant : EME Gérard	Mairie de AISEY SUR SEINE	Présent	
Titulaire : MARCOS Claude Ou Suppléant : GREY Raphaël	Mairie de AVOT	Présent	
Titulaire : ROY Charly Ou Suppléant : LAMEY Jean-Louis	Mairie de BEAULIEU	Présent	
Titulaire : VIGNIER Daniel Ou Suppléant : VIGNIER Chantal	Mairie de BEAUNOTTE		
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant : DEBIERE Michel	Mairie de BELAN SUR OURCE	Présent	
Titulaire : Ou Suppléant : BOURGEOIS Nicolas	Mairie de BENEUVRE		
Titulaire : CARTHERET René Ou Suppléant : VERSLYPE Jacky	Mairie de BISSEY LA COTE		
Titulaire : KLINKERT Marcel Ou Suppléant : GARNIER Georges	Mairie de BOUDREVILLE		
Titulaire : MORIN Georges Ou Suppléant : FELDER Eric	Mairie de BRION SUR OURCE	Présent	
Titulaire : BORNOT Christian Ou Suppléant : FLEUROT Jean-François	Mairie de BUNCEY		

Titulaire : SALLOIGNON Alain Ou Suppléant : PAGOT Matthieu	Mairie de BURE LES TEM- PLIERS	Présent	
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant : PAGOT Pierre	Mairie de BUSSIÈRES	Présent	
Titulaire : GUILLEMAN Olivier Ou Suppléant : KERSERHO GAILLARD Claudine	Mairie de CHAMESSON		
Titulaire : BRIGAND Hubert Ou Suppléant : GAILLARD François	Mairie de CHATILLON SUR SEINE		
Titulaire : BOUHELIER Anne Ou Suppléant : PRIEUR Bernard	Mairie de CHAUMONT LE BOIS	Présente	
Titulaire : LOUCHET François-Xavier Ou Suppléant : HOFFMANN Gérard	Mairie de ECHALOT	Présent	
Titulaire : SCHEMBRI Laurent Ou Suppléant : LEVEQUE Albert	Mairie de FAVEROLLES LES LUCEY	Présent	
Titulaire : FOLLEA Jérôme Ou Suppléant : MUGNIER Patrick	Mairie de GRANCEY LE CHATEAU		
Titulaire : GUENEAU Anne-Marie Ou Suppléant : SULLEROT Madeleine	Mairie de GURGY LA VILLE		
Titulaire : JACQUINOT Denise Ou Suppléant : JACQUINOT Jean-Claude	Mairie de LES GOULLES	Présent	
Titulaire : SPILLMANN Françoise Ou Suppléant : RADEL Anne-Chantal	Mairie de LEUGLAY	Présente	
Titulaire : MAITROT Eric Ou Suppléant : DOSSO Alain	Mairie de LOUESME		

Titulaire : TILQUIN Eric Ou Suppléant : PETITCLAIR Paul	Mairie de MAISEY LE DUC		
Titulaire : GOUSTIAUX Noëlle Ou Suppléant : WILLERMOZ François	Mairie de MENESBLE		
Titulaire : ROUDAUT François Ou Suppléant : PELZER Jean-Bernard	Mairie de MINOT		
Titulaire : JURIEN de la GRAVIERE Marcel Ou Suppléant : BONNEVIE Bernard	Mairie de MONTIGNY SUR AUBE	Présent	
Titulaire : VINOT Claude Ou Suppléant : BLONDON Anne-Marie	Mairie de RECEY SUR OURCE	Présent	
Titulaire : LEFEVRE Roger Ou Suppléant : ARBELOT Philippe	Mairie de RIEL LES EAUX	Présent	
Titulaire : CHEVALLIER Freddy Ou Suppléant : SEUILLOT Etienne	Mairie de SAINT BROING LES MOINES	Présent	
Titulaire : HARNET Daniel Ou Suppléant : MONGIN Chantal	Mairie de SAINT GERMAIN LE ROCHEUX	Présent	
Titulaire : PUCH Jean-Claude Ou Suppléant : VERHEYDEN Angélique	Mairie de SAINTE COLOMBE SUR SEINE	Présent	
Titulaire : DEHER Didier Ou Suppléant : RAMAGET Norbert	Mairie de SALIVES		
Titulaire : VINCENT Philippe Ou Suppléant : CAILLETET Nathalie	Mairie de VANVEY	Présent	
Titulaire : VALETTE Jean-Pierre Ou Suppléant : VIARDOT Christophe	Mairie de VEUXHAULLES SUR AUBE	Présent	

Titulaire : SCHMIT Nicolas Ou Suppléant : PETIT Gilles	Mairie de VILLIERS LE DUC		
Titulaire : FOUILLAND Christophe Ou Suppléant : BRION Virginie	Mairie de VILLOTTE SUR OURCE	Présent	
Titulaire : VERNEVAUT Marcel Ou Suppléant : VINCENT Philippe	Mairie de VOULAINES LES TEMPLIERS	Présent	
Titulaire : VARE Albert Ou Suppléant :	PETR du Pays Seine et Tille en Bourgogne	Présent	
Titulaire : NAUDINOT Thierry Ou Suppléant :	Syndicat Mixte Sequana	Présent	
Titulaire : VIALLETEL Bernard Ou Suppléant : CLEMENT Joël	Communauté d'aggloméra- tion de Chaumont	Excusé	
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : GOISET Gilles	Communauté de communes Auberive Vingeanne et Mont- saugeonnais	Présent	
Titulaire : FREQUELIN Philippe Ou Suppléant : BEGUINOT Guy	Communauté de communes des Trois Forêts	Présent	
Titulaire : RAMAGET Jean-Pierre Ou Suppléant : JOFFRAIN Pierre	Communauté de communes du Grand Langres	Présent	
Titulaire : LACROIX Nicolas Ou Suppléant : RABIET Jean-Michel	Conseil Départemental de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GUILLEMY Christine Ou Suppléant : BAYER Jean-Jacques	Conseil Régional Grand Est		
Titulaire : DURANTET Guy Ou Suppléant : BERTHELMOT Michel	Fédération des communes forestières de Haute-Marne	Présent	

Titulaire : GOISET Gilles Ou Suppléant : AUBERTOT Laurent	Mairie de APREY	Présent	
Titulaire : BIDAUT Jean-Paul Ou Suppléant : BRESSER Franck	Mairie de ARBOT	Présent	
Titulaire : MARCHAL Daniel Ou Suppléant : VILLALONGA Jean-Marie	Mairie de ARC EN BARROIS	Présent	
Titulaire : CAVIN Jean-Michel Ou Suppléant : GARNIER Benoît	Mairie de AUBEPIERRE SUR AUBE	Présent	
Titulaire : THIERY Olivier Ou Suppléant : DEVILLIERS Jérôme	Mairie de AUBERIVE	Présent	
Titulaire : POTTIER Frédéric Ou Suppléant : DURANTET Guy	Mairie de AUJOURRES		
Titulaire : ODIN Bernard Ou Suppléant : BERTRAN François	Mairie de AULNOY SUR AUBE		
Titulaire : MIELLE Patrick Ou Suppléant : MOREL Christophe	Mairie de BAISSEY	Présent	
Titulaire : EYMANN Jean-Luc Ou Suppléant : VAILLANT Yves	Mairie de BAY SUR AUBE	Présent	
Titulaire : BOBINEC François Ou Suppléant : MAURICE Isamél	Mairie de BLESSONVILLE	Présent	
Titulaire : DUHOUX Franck Ou Suppléant : COLLIER Gilles	Mairie de BRICON	Présent	
Titulaire : JACOB Guy Ou Suppléant : PERRINOT Jacky	Mairie de BUGNIERES	Présent	

Titulaire : PERCHIKOFF Sabine Ou Suppléant : PINEL Gérard	Mairie de CHALANCEY		
Titulaire : LAVOCAT Marie-Claude Ou Suppléant : DOUVILLE Francis	Mairie de CHATEAUVILLAIN	Présente	
Titulaire : RENARD Michel Ou Suppléant : DERICKS Dominica	Mairie de COLMIER LE BAS	Présent	
Titulaire : TRIBOULET Eric Ou Suppléant : CATHELAT Francis	Mairie de COLMIER LE HAUT	Présent	
Titulaire : VOILLEMEN Laurent Ou Suppléant :	Mairie de DANCEVOIR		
Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine Ou Suppléant : AUBRY Alain	Mairie de FAVEROLLES	Présente	
Titulaire : ROSSIGNEUX Yvette Ou Suppléant : FORGEOT Jacky	Mairie de GIEY SUR AUJON	Présente	
Titulaire : DELONG Sophie Ou Suppléant : GARIOT Pierre	Mairie de LANGRES		
Titulaire : VARNEY Patrick Ou Suppléant : DELLA-CASA Sylvain	Mairie de LE MONTSAU-GEONNAIS	Présent	
Titulaire : RACHET Philippe Ou Suppléant : VOILLEQUIN OLIVIER Angé-lique	Mairie de LE VAL D'ES-NOMS		
Titulaire : BABOUILLARD Hippolyte Ou Suppléant : GOISET Jean-Pierre	Mairie de LEUCHEY		
Titulaire : ROUSSELLE Thierry Ou Suppléant : LEROY Eric	Mairie de MARAC	Présent	

Titulaire : RAMAGET Jean-Pierre Ou Suppléant : ROBIN Dominique	Mairie de MARDOR	Présent	
Titulaire : SAUVAGEOT Jérôme Ou Suppléant : SAUVAGEOT Michel	Mairie de MOUILLERON		
Titulaire : GAGNEUX Claude Ou Suppléant : BOUCHOT Gaëtan	Mairie de ORGES		
Titulaire : SOENEN David Ou Suppléant : LHULLIER Yves	Mairie de ORMANCEY		
Titulaire : RAILLARD Georges Ou Suppléant : FORTIN Jacques	Mairie de PERRANCEY-LES- VIEUX-MOULINS		
Titulaire : ADAM Franck Ou Suppléant : DEZE Benoît	Mairie de PERROGNEY LES FONTAINES	Présent	
Titulaire : BOIGET Jacques Ou Suppléant : DECHANET Nicolas	Mairie de POINSON LES GRANCEY		
Titulaire : SAHILI Sophie Ou Suppléant : SAHILI Mahjoub	Mairie de PRASLAY		
Titulaire : DEVILLIERS Patrick Ou Suppléant : FERRAND Jérôme	Mairie de RICHEBOURG		
Titulaire : HOFFMANN Dominique Ou Suppléant : BLANDIN Pascal	Mairie de RIVIERE LES FOSSES		
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : RICHARD Xavier	Mairie de ROCHETAILLEE		
Titulaire : MIELLE Roland Ou Suppléant : MAILLARD Jean-Marie	Mairie de ROUELLES		

Titulaire : PISANESCHI Pascal Ou Suppléant : VERNOCHET Jean-Michel	Mairie de ROUVRES SUR AUBE		
Titulaire : TAILLARD Janick Ou Suppléant : COLLIAT Claire	Mairie de SAINT LOUP SUR AUJON	Présente	
Titulaire : BOITTEUX Franck Ou Suppléant : TRUCHOT Gilbert	Mairie de VALS DES TILLES		
Titulaire : ROCOPLAN Edmond Ou Suppléant : VOINCHET Etienne	Mairie de VAUXBONS		
Titulaire : GOUSTIAUX Jean-Pierre Ou Suppléant : STEULET Patrick	Mairie de VILLARS SANTE- NOGE	Présent	
Titulaire : GRUOT Roselyne Ou Suppléant : PETITOT Nicole	Mairie de VILLIERS-SUR- SUIZE	Présente	
Titulaire : CHAUVIREY François Ou Suppléant : CHAUVIREY Rémy	Mairie de VITRY EN MON- TAGNE		
Titulaire : BERTHELON Patrick Ou Suppléant : MASSON Jacky	Mairie de VIVEY	Présent	
Titulaire : FLOQUET Roland Ou Suppléant : COUTURIER Jean-Marc	Mairie de VOISINES	Présent	
Titulaire : ANDRIOT Patricia Ou Suppléant : JOFFRAIN William	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres	Excusée	G DURANTET
Titulaire : MICHEL Jean-Pierre Ou Suppléant : PROLONGE Gérard	Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive	Excusé Présent	

Collège 3 :

Représentant	Personne morale	Émargement	Pouvoir à
Titulaire : CORVASCE Thomas Ou Suppléant : LHULLIER Patrick	ACTEON 52	Présent	
Titulaire : DUPAS Francis Ou Suppléant : DUPAS Thibaud	Animation Rurale, Culture et Environnement	Présent	
Titulaire : GUILLEMIN Daniel Ou Suppléant : BROUARD Jenny	Arc Patrimoine et Culture		
Titulaire : BERGER Alexandre Ou Suppléant : BOUSABATA Khalid	Association de Climatologie de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : MONOT Inès Ou Suppléant : MONOT Michel	Association de sauvegarde de l'Abbaye du Val des Choues	Présent	
Titulaire : MONOT Michel Ou Suppléant : LOISELET Daniel	Association départementale des chasseurs de grand gibier de Cote d'Or	Présent	
Titulaire : MUSSY Sylvain Ou Suppléant : DOUVILLE Francis	Association départementale des chasseurs de grand gibier de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : JACQUEMIN Christian Ou Suppléant : CHAMPETIER Charles	Association des riverains et propriétaires d'ouvrages hydrauliques du Châtillonnais	Excusé	DUBES M-S
Titulaire : BAILLY Jocelyn Ou Suppléant : DEVILLARD Bernard	Association GREN	Présent	
Titulaire : BAYEN Dominique Ou Suppléant : BRION Virginie	Association pour la liberté des hommes et de leur territoire		
Titulaire : LE MEZO Ermeline Ou Suppléant : RUIZ DE INFANTE Francisco	Autour de la Terre	Excusée	DENIS P

Titulaire : BOUCHOT Jean-Marie Ou Suppléant : MUSSY Daniel	Aventure Quad		
Titulaire : Ou Suppléant :	Bien vivre à la campagne		
Titulaire : LAVIER Vincent Ou Suppléant : TSCHERTER Syvain	Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : RIOTTOT Sébastien Ou Suppléant : PAULOT Marc	Chambre d'Agriculture de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : NAUDET Frédéric Ou Suppléant : RAMBAUD Jean-Pierre	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : BLETNER Gilbert Ou Suppléant : HASSELER Jean-Paul	Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse Haute- Marne	Excusé	NAUDET F
Titulaire : MALGRAS Alain Ou Suppléant : PENNING Bernard	Club des Entreprises du Châ- tillonnais	Excusé	VACHEYROUT A
Titulaire : BLANDIN Pascal Ou Suppléant : THIEBLEMONT Franck	Comité de Vigilance Ecolo- gique	Excusé	MONTAGNE J-C
Titulaire : MONTAGNE Jean-Claude Ou Suppléant : NAUDENOT Jean-Claude	Comité départemental de cyclotourisme de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : MICHEL Gilles Ou Suppléant : MICHEL Bernadette	Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte- d'Or	Présent	
Titulaire : DENIS Pierre Ou Suppléant : LAURENT Yoann	Confédération Paysanne 52	Présent	
Titulaire : VACHEYROUT André Ou Suppléant : BARBIER Elisabeth	Conseil de Développement Local du Pays Châtillonnais	Présent	

Titulaire : THIEBAUT Evelyne Ou Suppléant : COTE Jean	Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres	Présente	
Titulaire : Ou Suppléant : SIRUGUE Daniel	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne		
Titulaire : GONY Roger Ou Suppléant : CORNEUX Pascal	Conservatoire des espaces naturels de Champagne- Ardenne	Présent	
Titulaire : BONNET VALLET Marie- Claire Ou Suppléant : LAMBERT Pascale	Côte-d'Or Tourisme		
Titulaire : SONVICO Jean-Pierre Ou Suppléant : DONDAINE Damien	Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Côte-d'Or	Excusé	
Titulaire : FADEAU Michel Ou Suppléant : MOUTAUX Daniel	Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : SECULA Pascal Ou Suppléant : MONOT Michel	Fédération départementale des Chasseurs de Côte-d'Or	Présent	
Titulaire : LHULLIER Patrick Ou Suppléant : CORVASCE Thomas	Fédération départementale des Chasseurs de Haute- Marne	Présent	
Titulaire : DESSY Christian Ou Suppléant :	Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute- Marne		BECOT ANSAUT F
Titulaire : RONOT Thierry Ou Suppléant : ARBELOT Philippe	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Côte-d'Or		
Titulaire : D'HERBOMEZ Denis Ou Suppléant : BAZOT Jean-Philippe	Fibois Bourgogne-Franche- Comté	Présent	
Titulaire : UNTERMAIER Jean Ou Suppléant : BEUNICHE Isabelle	France Nature Environne- ment Bourgogne		

Titulaire : VOLOT Jean-Claude Ou Suppléant : VOLOT Alexia	GAIA	Excusé	DUPAS F
Titulaire : AUGUSTE Jean-Paul Ou Suppléant : JACQUOT Françoise	Golf d'Arc en Barrois	Présent	
Titulaire : ROYER Jean-Marie Ou Suppléant : DIDIER Bernard	Groupe régional d'étude de la faune / de la flore et des écosystèmes	Excusé	LECONTE R
Titulaire : HUVIG Sébastien Ou Suppléant : HEBERT Georges	Groupement de défense sanitaire apicole de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Eric Ou Suppléant : CATHELAT Aude	Groupement des agrobiologistes de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : RENAULT Vincent Ou Suppléant : MATRAT Victor	Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or		
Titulaire : GATTEAUT Julien Ou Suppléant : DELOGE Gabriel	Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne		
Titulaire : BOUSSARD Catherine Ou Suppléant : REITTER Romain	La Clef des Champs	Présente	
Titulaire : DUPATY Christine Ou Suppléant : DEQUEANT Patrick	La Truffe Côte d'Orienne	Excusée	NAUDET F
Titulaire : GUY Aurélie Ou Suppléant :	Les Sentiers de la Belette	Présente	
Titulaire : GOUSTIAUX Jean-Yves Ou Suppléant : CAMBURET Dominique	Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne	Présent	
Titulaire : CLEMENT Etienne Ou Suppléant : THIOLLAY Jean-Marc	Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne	Excusé	GONY R

Titulaire : LANAUD Christian Ou Suppléant : MESKEL Thibault	Ligue pour la protection des oiseaux de Côte d'Or	Excusé	LECONTE R
Titulaire : DU PARC Raoul Ou Suppléant : NAUDET Françoise	Maison de la Forêt de Leu- glay	Présent	
Titulaire : BRUNSEAUX Jean-Pierre Ou Suppléant : CARLIN Pierre	Maison familiale et rurale d'éducation et d'orientation	Présent	
Titulaire : DUBES Marie-Solange Ou Suppléant : BONGIOVANNI Pierre	Maison Laurentine	Présente	
Titulaire : COURTAUT Samuel Ou Suppléant : BECU David	Naturalistes de Champagne- Ardenne	Présent	
Titulaire : LECONTE Romaric Ou Suppléant : LABORDE Nolwenn	Nature Haute-Marne	Présent	
Titulaire : GRUOT Roseline Ou Suppléant : MARCHAL Daniel	Office du Tourisme des Trois Forêts	Présente	
Titulaire : BOULANGEOT Sylvain Ou Suppléant : WILLERMOZ François	Office du Tourisme du Pays Châtillonnais	Présent	
Titulaire : CARDINAL Jean-Pierre Ou Suppléant : GILLOT Philippe	EPIC de l'Office du Tourisme du Pays de Langres	Présent	
Titulaire : BECOT-ANSAULT Fabienne Ou Suppléant : LENOIR Adeline	Oui au Parc	Présente	
Titulaire : LIPPIELLO Guillaume Ou Suppléant : DESCOMBES Fabrice	Pierre de Bourgogne		
Titulaire : NARBONI Odile Ou Suppléant : SIMONNOT Denise	Pour le Patrimoine Haut- Marnais	Présente	

Titulaire : LACOMBE Eric	Pro Silva France		
Ou Suppléant : BOUTTEAUX Jean-Jacques		Présent	
Titulaire : VIGNOT Philippe	Régie Rurale du Plateau	Présent	
Ou Suppléant : MORISOT Hubert			
Titulaire : SIMON Gilles	Rouvres-Sport-Loisirs- Vacances	Excusé	BOULANGEOT S
Ou Suppléant : BECCEGATO Jean-Philippe			
Titulaire : BLONDELLE Marie-Christine	Ségusia	Présente	
Ou Suppléant : THIVET Maryvonne			
Titulaire : CHAUME Bruno	Société Archéologique et Historique du Châtillonnais		
Ou Suppléant : LACHAUD-MANOTTE Jean- Pierre			
Titulaire : FROCHOT Henri	Société des Sciences Natu- relles de Bourgogne	Excusé	POTHERAT P
Ou Suppléant : DARGE Philippe			
Titulaire : AUBERT François	Société des Sciences Natu- relles et d'Archéologie de Haute-Marne		
Ou Suppléant : THOUVENOT Alain			
Titulaire : POTHERAT Pierre	Société mycologique du Châ- tillonnais	Présent	
Ou Suppléant : LEFRAY Luc			
Titulaire : de BUCY Joseph	Syndicat des Forestiers Pri- vés 21	Présent	
Ou Suppléant : RICHARD Pierre-Frédéric			
Titulaire : BARTHELEMY Dominique	FRANSYLVA 52	Présent	
Ou Suppléant : HENRY Pierre			
Titulaire : ROGER Bruno	Tussilliq		
Ou Suppléant : HUEBRA Clément			
Titulaire : MAILLARD Pierre	Union des Entreprises du Bois de Bourgogne	Excusé	D'HERBOMEZ D
Ou Suppléant : PIANETTI Bertrand			

Titulaire : VINCENOT Jacky Ou Suppléant : TITUS-CARMEL Monique	Vals-des-Tilles Patrimoine	Présent	
Titulaire : NOIROT Fabrice Ou Suppléant : PAPERIN Jean-Claude	Via Francigena - Voie de Sigeric		
Titulaire : BONNEVIE Bernard Ou Suppléant : PASCARD Gérard	Villages anciens / Villages d'avenir	Présent	

Etaient présents :

Madame Elodie DEGIOVANNI, Préfète coordinatrice,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Préfecture,
Mesdames et Messieurs les représentants la DGFIP et DDFIP,
Mesdames et Messieurs les représentants de la DDT 21et 52,
Monsieur MAITRE Fabien, attaché parlementaire de B SIDO,
L'ensemble du personnel du GIP.

La Préfète coordonnatrice ouvre la séance en accueillant les participants.

Elle procède au rappel de l'ordre du jour en indiquant que la séance prévoit l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale et que les membres du Conseil d'administration vont ensuite être renouvelés par vote. Le conseil d'administration nouvellement élu tiendra une séance lors d'une suspension, au terme de laquelle l'Assemblée générale reprendra. Ensuite aura lieu le vote sur l'approbation des demandes d'adhésions, puis les questions diverses.

Elle précise qu'elle reprendra son rôle de commissaire du gouvernement dès que le renouvellement des instances sera effectif et se tiendra à disposition lors des questions diverses afin de répondre à tous et échanger sur les sujets d'intérêt commun.

1 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2019 à Chaumont

La Préfète coordonnatrice rappelle que le procès-verbal a été mis à la disposition des membres de l'Assemblée générale dans les documents préparatoires. Elle demande si des membres souhaitent émettre des remarques ou formuler des questions.

En l'absence, il est procédé au vote de l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2019 :

Opposition : 0

Abstention : 2

Favorable : 449

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° AG 2009-10

2 – Élections des représentants au Conseil d'administration

La Préfète coordonnatrice indique que l'arrêté préfectoral en date du 13 juin 2019 approuvant l'avenant n°7 a été publié au recueil des actes administratifs portant sur la prorogation du GIP à durée indéterminée. Par ailleurs, le 27 juin 2016 l'Assemblée générale a élu son Conseil d'administration pour une durée de trois ans.

Elle rappelle qu'il convient donc d'organiser de nouvelles élections, ce qui est l'objet d'une des séquences de cette séance d'Assemblée générale.

Les membres de l'Assemblée générale des Collèges 2 et 3 ont été informés de la procédure de renouvellement du Conseil d'administration – qui compte 31 titulaires et 31 suppléants, par courrier du Président du GIP en date du 24 juin 2019.

La représentation des membres du Collège 1 reste inchangée, à l'exception de l'Agence française pour la Biodiversité dont la délibération n'est pas parvenue dans les délais requis.

Les modalités d'élection des membres du Conseil d'administration sont définies aux articles 12 et 13 de la convention constitutive du GIP et aux articles 2, 3 et 8 du règlement intérieur.

Assemblée générale du GIP PNFCB – 10 juillet 2019 – Chateauvillain

Le vote est effectué par binôme, c'est-à-dire qu'il est procédé à l'élection conjointe d'un membre titulaire et d'un membre suppléant et seul les titulaires peuvent être membres du Conseil d'administration.

Hervé Parmentier rappelle la composition du Conseil d'administration :

- Collège 1 (État) : 30 %
- Collège 2 (collectivités): 38 %
- Collège 3 (société civile) : 32 %

Il rappelle que les votes s'effectuent à bulletin secret. Les bulletins raturés ou erronés seront considérés nuls. Il précise que l'élection se fait à la majorité des 3/5ème. Dans l'hypothèse où l'un des binômes n'obtiendrait pas cette majorité des 3/5ème, un autre tour sera organisé, puis un autre si nécessaire. Les règles seront expliquées le cas échéant.

Il rappelle que le Collège 1 n'est pas soumis au vote.

Concernant le Collège 2, certains membres siègent de droit au Conseil d'administration. C'est le cas de :

- la Région Grand Est,
- la Région Bourgogne Franche Comté,
- le Département de la Haute-Marne,
- le Département de la Côte-d'Or,
- les CoFor de Haute-Marne,
- les CoFor de Côte-d'Or,
- la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais,
- la Communauté de Communes des Trois Forêts,
- la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugonnais.

Il y a lieu d'élire 6 représentants constitués par un binôme titulaire et suppléant. Parmi eux se trouvent :

- 3 représentants des communes de la Communauté de Communes du Pays châtillonnais,
- 2 représentants des communes de la Communauté de Communes des Trois Forêts,
- 1 représentant des communes de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugonnais.

Les candidatures reçues pour les sièges de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais sont les suivantes :

- **Claude VINOT (titulaire) – Georges MORIN (suppléant),**
- **Denise JACQUINOT (titulaire) – Nicolas SCHMITT (suppléant),**
- **Marcel JURIEU de la GRAVIERE (titulaire) – Marcel VERNEVAUT (suppléant).**

Les candidatures reçues pour les sièges de la Communauté de Communes des Trois Forêts sont les suivantes :

- **Marie-Claude LAVOCAT (titulaire) – Guy JACOB (suppléant)**
- **Yvette ROSSIGNEUX (titulaire) – Jean-Michel CAVIN (suppléant)**

La candidature reçue pour le siège de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaugonnais est la suivante :

- **Frédéric POTTIER (titulaire) – Franck ADAM (suppléant)**

Il est procédé au vote à bulletin secret des représentants du Collège 2 au Conseil d'administration.

Hervé PARMENTIER propose de passer au vote des représentants du Collège 3 au Conseil d'administration. Il rappelle que 13 représentants sont à élire, par binômes de titulaires et suppléants :

- 3 représentants pour la filière forestière,
- 2 représentants pour la filière chasse,
- 2 représentants pour le secteur acteurs économiques et touristiques,
- 1 représentant pour le secteur culture et patrimoine,
- 2 représentants pour les associations de protection de l'environnement
- 2 représentants pour l'agriculture,

- 1 représentant des propriétaires et des habitants.

Les candidatures sont annoncées :

Filière forestière :

- Denis D'HERBOMEZ (titulaire) – Pierre MAILLARD (suppléant)
- Dominique BARTHELEMY (titulaire) – Eric LACOMBE (suppléant)
- Joseph de BUCY (titulaire)

Secteur agriculture :

- Vincent LAVIER (titulaire) – Thierry RONOT (suppléant)
- Sébastien RIOTTOT (titulaire) – Julien GATTEAU (suppléant)

Secteur des activités économiques et touristiques :

- Frédéric NAUDET (titulaire) – Alain MALGRAS (suppléant)
- Gilbert BLETNER (titulaire) – Jean-Paul AUGUSTE (suppléant)

Secteur Chasse :

- Michel MONOT (titulaire) – Pascal SECULA (suppléant)
- Patrick LHUILLIER (titulaire) – Sylvain MUSSY (suppléant)

Secteur Culture et Patrimoine :

- Francis DUPAS (titulaire) – Odile NARBONI (suppléante)

Secteur propriétaires et habitants :

- Fabienne BECOT-ANSAULT (titulaire) – Christian DESSY (suppléant)

Secteur association de protection de l'environnement

- Henri FROCHOT (titulaire) - Pierre POTHERAT (suppléant)
- Roger GONY (titulaire) – Samuel COURTAUT (suppléant)

Il est procédé au vote à bulletin secret des binômes candidats au Conseil d'administration pour le Collège 3.

A l'issue du dépouillement, la Préfète coordonnatrice clôt le scrutin et annonce les résultats :

Pour la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais, sont élus :

- Claude VINOT (titulaire) – Georges MORIN (suppléant),
- Denise JACQUINOT (titulaire) – Nicolas SCHMITT (suppléant),
- Marcel JURIE de la GRAVIÈRE (titulaire) – Marcel VERNEVAUT (suppléant).

Pour Communauté de Communes des Trois Forêts, sont élus :

- Marie-Claude LAVOCAT (titulaire) – Guy JACOB (suppléant)
- Yvette ROSSIGNEUX (titulaire) – Jean-Michel CAVIN (suppléant)

Pour la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais sont élus :

- Frédéric POTTIER (titulaire) – Franck ADAM (suppléant)

Concernant le Collège 3, sont élus :

Filière forestière :

- Denis D'HERBOMEZ (titulaire) – Pierre MAILLARD (suppléant)
- Dominique BARTHELEMY (titulaire) – Eric LACOMBE (suppléant)
- Joseph de BUCY (titulaire)

Secteur agriculture :

- Vincent LAVIER (titulaire) – Thierry RONOT (suppléant)
- Sébastien RIOTTOT (titulaire) – Julien GATTEAU (suppléant)

Secteur des activités économiques et touristiques :

Assemblée générale du GIP PNFCB – 10 juillet 2019 – Chateauvillain

- Frédéric NAUDET (titulaire) – Alain MALGRAS (suppléant)
- Gilbert BLETNER (titulaire) – Jean-Paul AUGUSTE (suppléant)

Secteur Chasse :

- Michel MONOT (titulaire) – Pascal SECULA (suppléant)
- Patrick LHUILLIER (titulaire) – Sylvain MUSSY (suppléant)

Secteur Culture et Patrimoine :

- Francis DUPAS (titulaire) – Odile NARBONI (suppléante)

Secteur propriétaires et habitants :

- Fabienne BECOT-ANSAULT (titulaire) – Christian DESSY (suppléant)

Secteur association de protection de l'environnement

- Henri FROCHOT (titulaire) - Pierre POTHERAT (suppléant)
- Roger GONY (titulaire) – Samuel COURTAUT (suppléant)

Délibération n° AG 2009-11

La Préfète coordonnatrice invite les membres du Conseil d'administration nouvellement élus à se réunir en séance dans un autre bâtiment. Elle annonce que l'Assemblée générale est suspendue pendant la tenue de ce Conseil d'administration. Pendant cette suspension de séance, des témoignages et des présentations sur les travaux menés par le GIP seront présentés aux membres de l'Assemblée générale.

(La séance est suspendue à 20 h 10)

(La reprise de séance à lieu à 21 h 40)

La Préfète coordonnatrice intervient pour informer les membres de l'Assemblée générale de l'élection du Président Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE, à qui elle cède la parole.

Le Président remercie pour la participation importante lors de cette Assemblée générale. Il annonce que le Conseil d'administration a renouvelé son Président, ainsi que ses deux vice-présidents. Il annonce les membres du troisième Collège élus au sein du Bureau :

- Joseph de BUCY avec comme suppléant Denis D'HERBOMEZ
- Vincent LAVIER avec comme suppléant Sébastien RIOTTOT
- Frédéric NAUDET avec comme suppléant Gilbert BLETNER
- Patrick LHUILLIER avec comme suppléant Michel MONOT
- Fabienne BECOT ANSAULT avec comme suppléant Francis DUPAS
- Roger GONY avec comme suppléant Henri FROCHOT

A cette liste s'ajoute Dominique BARTHELEMY, membre de droit en tant que deuxième vice-président.

Il procède à l'annonce des candidats du Collège 2, élus au Bureau du Conseil d'administration :

Philippe FREQUELIN avec comme suppléant Yvette ROSSIGNEUX
Denise JACQUINOT avec comme suppléant Claude VINOT
Guy DURANTET avec comme suppléant Freddy CHEVALIER

Hervé PARMENTIER rappelle que sont également membres du bureau au titre du collège 2, Marcel JURIEEN de la GRAVIÈRE en tant que Président du Conseil d'administration, Marie-Claude LAVOCAT en tant 2° Vice-Présidente, le représentant des Régions, Stéphane WOYNAROSKI avec comme suppléant Christine GUILLEMY et le représentant des Départements, François SAUVADET avec comme suppléant Nicolas LACROIX.

Par ailleurs, les membres du Collège 1, siégeant en Bureau sont :

- Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or ou son représentant,
- Monsieur MICHON représente l'Office national des Forêts ou son représentant,
- Monsieur de GANAY représente le Centre national de la propriété forestière ou son représentant.

Le Président rappelle qu'à l'échéance du 1^{er} novembre 2019 est prévue la publication du décret de création. Alors, l'établissement public « *Parc national de forêts* » prendra le relais. Une Assemblée générale destinée à dissoudre le GIP devra se réunir.

Il rappelle que le Parc est en très bonne voie de création, avec une charte équilibrée répondant aux commandes qui ont été faites et aux exigences du territoire.

Les présentations qui ont été effectuées lors de la suspension de séance montrent l'importance des enjeux touristiques, économiques et culturels. Des réunions avec les Agences de Bassin sont encore prévues : de nouveaux dossiers seront versés à l'établissement public lors de son installation avec un Directeur intérimaire, dans les bâtiments de Leuglay, puis à Arc-en-Barrois - conformément au choix effectué par le Ministre. Il restera à réfléchir sur d'autres installations et implantations des Portes du cœur et les portes du Parc nationales appelées « Maisons du Parc ». Ce seront des lieux d'accueil touristique qui peuvent avoir une véritable attractivité dans les endroits où elles seront implantées.

Il propose, avant de poursuivre l'ordre du jour, de donner la parole à ceux qui souhaitent poser des questions ou émettre des remarques.

Christophe FOUILLAND Maire de Villotte-sur-Ource souhaite intervenir. Il félicite le Président pour son élection.

Il rappelle que l'une des candidatures pour l'accueil du siège du Parc national se situait dans sa Commune. Il indique sa surprise en premier lieu face aux délais dans lesquels la réponse a été donnée : elle était prévue pour le 15 mai au plus tard et a été donnée le 1^{er} juillet.

En tant que Maire de la Commune de Villotte-sur-Ource, il soutenait le projet privé intéressant qui y était porté. Il n'a reçu à cette date aucun courrier ou message électronique de la part de l'État indiquant que le projet se fera à Arc-en-Barrois, ce qu'il trouve surprenant.

Lorsque dans sa Commune, un administré lui fait une demande, il l'étudie. Et lorsqu'il ne peut lui faire une réponse favorable, par devoir et par correction, il le lui indique.

Il lui avait semblé que le GIP avait mis en avant deux dossiers concernant le siège : il avait privilégié la Commune d'Auberive en Haute-Marne ainsi que Villotte-sur-Ource en Côte-d'Or, deux dossiers intéressants. Ils avaient d'ailleurs apprécié le fait qu'Auberive soit retenu, considérant qu'il s'agissait d'un concurrent de même niveau.

Arc-en-Barrois est sorti, avec un dossier très peu lisible : il y est question d'un loyer de 30 000 € par an, mais avec des travaux à la charge de l'État. Ce point de portage des travaux n'est pas très clair et il s'interroge sur le maître d'ouvrage qui portera ces charges d'investissement. Le coût de fonctionnement de ces bâtiments n'est pas non plus explicité. Par conséquent, il demande à Madame la Préfète coordonnatrice ce qui a motivé son choix, et pour quelles raisons les élus du territoire ont été écartés de cette décision.

Par ailleurs, il souhaite avoir des informations et éclaircissements au sujet de l'attribution de la dotation globale de fonctionnement spécifique aux Communes situées en cœur de Parc national.

La Préfète coordonnatrice remercie le Maire de Villotte pour ses questions qui lui donnent l'occasion d'apporter des précisions. Elle en profite pour le remercier pour son accueil lors de sa visite du site candidat dans sa Commune.

Elle ne se prononce pas sur la décision du Ministre : il s'agit d'un sujet à fort enjeu, et nul ne l'a ignoré, et c'est la raison pour laquelle le Ministre a souhaité prendre tout son temps afin de prendre la décision la plus éclairée. Elle la commente d'autant moins qu'elle en a été prévenue un quart d'heure avant les quatre porteurs de projet et qu'elle n'a pas plus d'explication, et il n'est pas d'usage pour un Préfet de demander des comptes à son Ministre. Elle sait simplement qu'un courrier était prévu et elle se déclare surprise qu'il ne soit pas déjà adressé aux porteurs de projet.

Elle ne tient pas à commenter les projets qu'elle connaît pour les avoir travaillés pendant des jours et des jours en vue d'apporter les éléments techniques d'appréciation destinés à son cabinet et à son Ministre. Le retard de la décision s'explique – elle le suppose – par le travail sur les éléments à caractère financiers qui ont été travaillés. Aucun complément d'information sur aucun des projets ne lui a été demandé.

Elle est par conséquent désolée de ne pas être en mesure d'apporter les éléments de réponse attendus, ne les ayant pas elle-même. S'agissant de la décision du Ministre, elle considère que c'est nécessairement la bonne décision.

Elle rappelle par ailleurs avoir bien précisé à tous les porteurs de projet qu'il s'agissait d'une décision unilatérale du Ministre ne répondant à aucune procédure légale ou réglementaire : rien n'indiquait par exemple que l'avis simple du Conseil d'administration du GIP doive être suivi. Il a été pris en compte, comme d'autres éléments.

Elle rappelle qu'il lui avait été demandé au préalable de repérer un éventuel bâtiment appartenant au domaine de l'État : s'il avait été possible de répondre favorablement, cela aurait été une décision unilatérale du Ministre.

Elle entend et comprend l'amertume des candidats qui n'ont pas été retenus, mais elle se rappelle qu'il avait été dit en Conseil d'administration : « Que le meilleur gagne et à la fin, c'est le projet de territoire qui comptera ».

Concernant la Dotation globale de fonctionnement, une motion présentée en séance de Conseil d'administration par Monsieur FREQUELIN a été transmise au cabinet du Ministre. Elle continue de son côté à travailler et à alerter. Elle a encore cette semaine adressé un nouveau courrier à Monsieur LECORNU, en charge des finances locales. Les parlementaires de Haute-Marne sont également très mobilisés sur ce sujet de la restauration d'un dispositif financier dans le cadre du projet de loi de finances.

Patrick BERTHELON intervient pour faire part d'une motion votée en séance du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, dont il donne lecture :

« Le couperet est tombé lundi : Auberive n'accueillera pas le siège du Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne. La déception de la Communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaigeonnais est à la hauteur de l'investissement des élus de l'intercommunalité dans ce projet, porté en lien étroit avec la Commune d'Auberive.

Si le choix d'Arc en Barrois satisfait les Hauts-Marnais que nous sommes, il soulève des interrogations et des inquiétudes.

Interrogation sur la procédure ayant abouti à la décision du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire : - un cahier des charges devait servir de canevas aux candidatures et la CCAVM s'est évertuée à en respecter toutes les dispositions notamment s'agissant du fait de proposer un bâtiment unique d'une surface suffisante (autour de 1 500 m²). On constate avec dépit que le projet retenu a opté pour des sites éclatés.

La CCAVM avait souhaité faire de ce projet une opportunité de développement en proposant des orientations ambitieuses, à la hauteur d'un Parc national : exemplarité environnementale, insertion paysagère et architecturale, ... Force est de constater que ces orientations n'ont donc pas été jugées prioritaires.

De plus, la CCAVM avait mobilisé les acteurs de la filière bois, afin que ce projet de siège soit également une opportunité de concilier développement économique et développement durable. Là aussi, cette ambition n'a pas reçu l'accueil espéré.

- Le Groupement d'Intérêt Public du futur Parc National avait émis un avis motivé opérant un classement des candidatures à partir de critères objectifs. Cette démarche a abouti à privilégier les projets de Villotte sur Ource et d'Auberive. La Région Grand Est a également apporté son soutien au projet de la CCAVM « espérant vivement que le choix du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire se porte sur la candidature d'Auberive ». Une rencontre avec la Région sur site était d'ailleurs en cours d'organisation.

A ces démarches territoriales transparentes s'oppose aujourd'hui une décision opaque et non argumentée venue d'un Ministère qui n'a jamais sollicité les candidats à l'accueil du siège.

- Le Parc National mérite toutes les attentions. Pourquoi s'être passé d'un « dialogue compétitif » entre les porteurs de projets, d'autant plus que la décision a été repoussée à maintes reprises, ce qui aurait laissé le temps à ces échanges ? Pourquoi privilégier une décision venue « d'en haut », sans concertation, à une réflexion respectueuse de la démocratie locale ? Pourquoi ne pas avoir privilégié des outils de décision modernes, associant notamment la population locale, à de tels arbitrages ?

Nous avons de grandes inquiétudes sur le devenir des territoires ruraux, dont la CCAVM est une digne représentante. L'éloignement entre l'État et nos territoires est un écueil contre lequel le Président de la République a souhaité mobiliser tous les acteurs, évoquant récemment une nécessaire « réconciliation des territoires ». Face à cette décision, dont la méthode ne nous semble pas de nature à rapprocher État central et collectivités locales, un rendez-vous a été immédiatement sollicité avec la Préfète de Haute-Marne.

Mais au-delà de ce nécessaire temps d'explications sur ce processus de choix du lieu d'implantation du siège du Parc National, la CCAVM souhaite immédiatement que l'ensemble des acteurs de l'État soient mobilisés afin de déterminer les modalités d'un accompagnement réel et concret de la ruralité, sur notre territoire. Las des discours sur la ruralité, la CCAVM aspire désormais à ce que ses ambitions de développement local soient non seulement respectées mais soutenues. »

(Applaudissements)

Claude VINOT intervient suite à la lecture de la motion lue par Philippe FREQUELIN en séance du Conseil d'administration. Il précise que cette motion a été co-signée par deux élus. Ce n'était pas une motion de Monsieur FREQUELIN, mais celle de l'association des élus du Parc, qui regroupe des représentants de la Haute-Marne... mais aussi de la Côte-d'Or !

S'il est tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, il souhaite alerter Madame la Préfète et lui rappeler que la Côte-d'Or existe et qu'un tournant est en train d'avoir lieu. Il s'agit d'un tournant pour le Parc national. La Haute-Marne a la réserve intégrale, désormais elle a le siège du Parc national. Si rien n'est fait en Côte-d'Or, il se demande si le Parc national arrivera à se faire. C'est aussi une question qu'il souhaite poser à Madame la Préfète, représentant lui-même un certain nombre de personnes en parfait accord avec lui.

(Applaudissements)

Fabienne BECOT-ANSAULT intervient car elle estime que cette affaire du siège du Parc national ne doit pas venir gâcher le travail collégial réalisé depuis dix ans. Elle comprend l'amertume et la déception, mais a plus de difficultés avec les menaces de perte de l'adhésion des Communes : ce n'est à ses yeux pas une attitude responsable. Le choix a été fait, et il a toujours été très clair qu'il s'agirait d'une décision du Ministre.

(Applaudissements)

La Préfète coordonnatrice confirme qu'en effet les règles étaient claires depuis le début et ont été répétées. Elle tient à rappeler qu'il s'agit d'un siège administratif qui intègre une trentaine de personnes, qui aurait pu se situer n'importe où et rester à la main de l'État. Il a paru intéressant de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour susciter une émulation du territoire. L'intuition du Président du conseil départemental de Haute-Marne d'une candidature unique était intéressante, et il aurait été encore plus intéressant de présenter une candidature unique entre Côte-d'Or et Haute-Marne, ce qui aurait été une manière de caractériser un portage politique, associatif, sociétal et économique très fort.

Elle rappelle que tout le reste est à construire et il s'agit de l'essentiel : personne ne viendra dans le siège administratif. Ce qui attirera, ce sera le patrimoine bâti et naturel, public et privé qui maille le territoire. Elle ajoute que cela ne concerne pas seulement le territoire du Parc national : elle rêve pour sa part d'une maison du Parc national à Chaumont et une autre à Saint Dizier, car cela aurait du cachet de partir du lac du Der pour descendre jusqu'au Parc national de forêts... !

Elle appelle donc à travailler à un vrai projet plutôt que de garder sur l'estomac un sujet qui reste à ses yeux un petit sujet immobilier de l'État ... !

Jérôme DEVILLIERS, représentant de la Commune d'Auberive, entend ce qui vient d'être prononcé, mais demande à ce que soit reconnue la difficulté à digérer la pilule... et même à l'avalier. Il partage ce qui a été dit sur les différents projets à venir.

Cela étant, il n'accepte pas que soit relativisé à ce point l'avis du GIP sur les candidatures du siège. Deux dossiers sont largement ressortis, et cette manière d'en faire fi interroge aussi quant à l'avenir du GIP. Il entend la nécessité de construire les projets à venir, mais estime que dans ces conditions, cela va être très difficile.

Il sait que le principal argument des opposants à la création du Parc national est en train de prendre corps : l'État n'écoute pas le territoire.

Quelques jours après la validation de la charte, le 20 juin dernier, l'État prend la décision de l'implantation du siège en ne tenant pas compte de l'avis du territoire voté en Conseil d'administration du GIP. A cela s'ajoute la disparition de la DGF pour les Communes en cœur depuis 2015 - alors que l'État en avait détaillé le montant par Commune-, la suppression du GIP dès la création de l'établissement public- soit neuf mois sans instance.

La loi de 2006 est un outil de l'État avec une gouvernance du territoire. Il entend qu'il faut créer ce Parc, mais actuellement la gouvernance n'est pas respectée telle qu'elle devrait l'être conformément à la loi de 2006.

Après le vote favorable du territoire, l'État change à nouveau les règles du jeu. Il se demande s'il faut réagir pour montrer leur détermination. Il dit oui à un Parc issu de la loi de 2006, mais non à une reprise en main par l'État. Il se demande si le territoire n'a pas approuvé trop vite la charte sans garanties.

Elle rappelle que le premier projet présenté aux élus fin 2008 ne concernait que les forêts domaniales, sur une surface de 80 000 hectares. En 2011, la feuille de route a complètement changé, incorporant les forêts communales, privées et les terres agricoles. Malgré les inquiétudes et pour que ce grand projet ne soit pas abandonné, ils ont insisté avec beaucoup de questionnements sur ces nouvelles conditions.

La question du nom du Parc a été abordée et une commission a été créée : après de nombreuses réunions et avec l'appui d'un cabinet, un nom a été retenu. Ce choix n'a pas été validé et le nom a été remis en cause : les élus du Parc n'ont pas été écoutés et un nom a été imposé par le Ministère.

Au cours des nombreuses réunions a été abordée la question d'une compensation financière, la réponse en est toujours attendue.

Elle aborde la question de siège du Parc simplement pour dire qu'il n'était pas utile de consulter au vu de la manipulation orchestrée. Pour sa part, elle a toujours milité pour la Haute-Marne et est très contente. Elle croyait naïvement que le Parc était créé par les acteurs du territoire et avec eux, et que la loi de 2006 imposait une implication importante du territoire. Elle estime qu'il s'agit d'un mensonge puisque le Parc est créé par l'État et pour l'État, sans aucune considération du territoire concerné.

(Applaudissements)

Le Président indique qu'avec le départ d'un nombre important de membres de l'Assemblée générale, le quorum n'est plus atteint. Il regrette de devoir clore cette Assemblée générale en l'absence de quorum et compte tenu des conditions de dialogue rompu au vu des derniers échanges. Il était prévu de valider l'adhésion de l'Agence française pour la Biodiversité. Or, il y a un enjeu budgétaire de l'ordre de 200 000 €. Dans la mesure où il n'est pas possible de voter sur cette adhésion, il se tourne vers l'État pour gérer ce problème. Il remercie les membres et lève la séance.

(Fin de séance : 22 h 22)

Le secrétaire de séance


Hervé PARMENTIER

La Présidente de séance


Elodie DEGIOVANNI

Le Président de séance


Marcel JUREN de la GRAVIÈRE

Pour sa part, il n'a pas l'intention de rester plus longtemps et ne participera pas au vote sur les demandes d'adhésions. Il représente la Commune d'Auberive qui avait un projet conjoint avec la Communauté de Communes, mais il ne peut rester plus longtemps dans cette séance.

(Applaudissements)

(Jérôme DEVILLIERS se lève, accompagné d'un groupe d'élus, et se dirige vers la sortie.)

La Préfète coordonnatrice ne veut pas répondre sur la question du siège : elle a déjà répondu et Monsieur DEVILLIERS ne veut pas entendre qu'il s'agissait d'une décision unilatérale du Ministre. Concernant la DGF, il s'agit d'un combat commun.

Sur le dernier point évoqué, à savoir l'application de la loi de 2006, elle rappelle qu'elle est personnellement la garante de l'application de la loi dans cette salle. Elle insiste sur le fait que la loi de 2006 est évidemment appliquée. Le fait que le GIP disparaisse à la création de l'établissement public n'est que l'application de la loi. Il avait été évoqué par le passé qu'il y aurait une période de latence induisant une coexistence entre un établissement public montant en puissance et le GIP. Il a été considéré par le Cabinet du Ministre et la Direction de l'Eau et de la Biodiversité que cette coexistence des deux entités serait de nature à rendre incompréhensibles sa gouvernance et sa cartographie d'acteurs. La décision qui a été prise est conforme à la loi. Il n'y aura pas de vacance puisque l'établissement public sera créé en même temps que le Parc national, et un secrétaire général ainsi qu'un directeur seront recrutés à l'automne 2019 - elle fait partie du jury de sélection. Ces deux personnes constitueront la gouvernance de l'établissement public au 1^{er} novembre 2019, accompagnées d'une partie de l'équipe actuelle dont les contrats seront immédiatement repris, de même qu'une partie des conventions. Ce seront les Préfets qui seront chargés d'organiser la phase d'adhésions dans le respect de la démocratie locale : chacun sera invité à se prononcer. A l'issue de cette phase, les élections municipales interviendront. Sur la base des adhésions et à l'issue des élections municipales, toutes les instances de l'établissement public seront effectives au début du mois d'avril 2020. Elle rappelle que dans ces instances, les collectivités territoriales jouent un rôle majeur.

Jérôme DEVILLIERS remercie pour cette réponse mais la considère bien insuffisante.

(Il quitte la salle accompagné d'un groupe d'élus.)

Le Président tient à souligner qu'il y a une déception et qu'il faut pouvoir répondre aux questions posées. Il considère - outre le fait que personne ne l'a appelé le 1^{er} juillet pour l'informer du choix d'implantation du siège - que les questions posées par les porteurs de projet doivent recevoir des réponses. Il l'a d'ailleurs entendu de la bouche-même de la Directrice de Cabinet de Monsieur de RUGY mercredi soir lors d'un tête à tête. Les critères qui ont prévalu dans la décision du Ministre doivent être clairs. C'est en effet une nécessité pour faire le deuil des projets qui n'ont pas été retenus. C'est un problème aigu qui ne doit pas fracturer le territoire : il faut pouvoir porter le projet de Parc national et le rendre efficace.

La Préfète coordonnatrice souligne que puisque le Président a la chance d'avoir la Directrice de Cabinet en tête à tête, ce qui n'est pas son cas, car elle est très à-même de donner ces éléments d'explication. Elle ajoute que le Président n'a pas été prévenu puisque le parti-pris du Cabinet du Ministre était de s'adresser aux porteurs de projet - seuls à être en dialogue avec l'État.

Yvette ROSSIGNEUX ne s'adresse pas à Madame la Préfète dans la mesure où elle n'était pas présente à l'origine du projet de Parc national, mais à l'État.

Elle rappelle que depuis dix ans, ils sont autour de la table pour trouver un consensus afin que ce projet de Parc national aboutisse sur leur territoire.

Ils n'ont pas ménagé leurs efforts et elle ignore le nombre de kilomètres parcourus à leur frais, ni le nombre d'heures passées en réunion au détriment de leur vie familiale. Pourquoi ? Cette question, beaucoup d'entre eux se la posent car ils ressentent un total mépris de l'État à leur égard. A tel point que pour sa part elle a parfois envie de devenir un gilet jaune du Parc national.